



ARRETE N° 2021 - PG – 039
LISTE D'APTITUDE AU CADRE D'EMPLOIS
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE année 2021
(sans examen professionnel)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 39,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux, et notamment l'article 6-1°,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 5 novembre 2020 portant élection du président du centre de Gestion,

Vu l'arrêté n° 2020-PG-090 du 17 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion 28,

Vu l'arrêté n°2020-PG-0091 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2021 pour agent de maîtrise sans examen professionnel au 7 mai 2021,

Considérant que cette promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise sans examen professionnel n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que 15 fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que seuls 14 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées aux articles 6-1° et 16 des décrets précités,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée et de l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE (sans examen professionnel) au titre de la promotion interne 2021 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
ADOLPHE-VENEROSY	Muriel	LUCE
BEAUSSIEU	Anne-Lise	LUCE
BETE	Christophe	LUCE
BLETIO	Xavier	SAINT-PREST
CUSSONIER	Laurent	CDC DU BONNEVALAIS
DARIEN	Véronique	AUNAY SOUS AUNEAU
DOS SANTOS	Victor	CDC CŒUR DE BEAUCE
DOUKHAN	Sylvie	SAINT GEORGES SUR EURE
DUBOIS	Isabelle	ENERGIE EURE ET LOIR
HOUSSAYE	Etienne	LUCE
KHALI	Meryem	SAINT GEORGES SUR EURE
LEMAIRE	Laetitia	HANCHES
LEROY	Sylvie	SAINT-PREST
VALLEE	Sandrine	LUCE



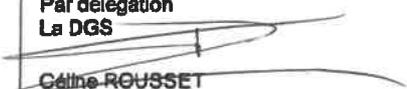
ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 4 juin 2021. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 4 juin 2023 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 4 juin 2024.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 31/05/21
et de la publication le : 4/06/2021

Par délégation
La DGS



Céline ROUSSET



Fait à LUISANT, le 31 mai 2021

Le Président,



Bertrand MASSOT